



APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

EXPLOITATION DE L'ESPACE RESTAURANT du Centre Culturel de la Maison du Savoir

Personne Publique :

Commune de Saint-Laurent-de-Neste
Place de la Mairie
65150 SAINT-LAURENT-DE-NESTE

Limite du dépôt des candidatures : 15 mars 2026

Date prévisionnelle du début d'exploitation : 1^{er} trimestre 2026

Table des matières

1.	Présentation du site.....	3
1.1	La Commune.....	3
1.2	La maison du savoir.....	4
1.3	Programmation.....	5
	Espaces bâtis existants.....	8
1.3	L'espace restauration.....	8
1.4	Le calendrier.....	9
2.	Modalités administratives de l'occupation du domaine public.....	11
2.1	Convention d'occupation temporaire (COT).....	11
2.2	État des lieux.....	11
2.3	Assurances.....	11
2.4	Démarches administratives.....	11
2.5	Résiliation de la convention d'occupation temporaire (COT).....	12
2.6	Redevance.....	12
2.7	Charges de fonctionnement.....	12
3.	Modalités techniques de l'occupation du domaine public communal.....	13
3.1.	Travaux d'urgence et sécurité du public.....	13
3.2.	Entretien, maintenance et réparation.....	14
3.3	Aménagements et travaux.....	14
3.4	Stationnement et accès.....	15
3.5	Nuisances sonores.....	15
3.6	Sécurité du site.....	15
4.	Proposition des candidats.....	15
5.	Déroulement de la procédure.....	16
5.1.	Dépôt des dossiers.....	16
5.2	Visites organisées.....	16
5.3	Analyse des candidatures.....	17
6.	Critères de jugement des candidatures.....	17
7.	Conclusion de la convention d'occupation temporaire (COT).....	18
8.	Renseignements complémentaires.....	18
9.	Modifications et compléments.....	18
10.	Abandon de l'appel à projets.....	18

1. Présentation du site

1.1 La Commune

Située aux portes des Pyrénées, entre Lannemezan et les premiers contreforts montagneux, Saint-Laurent-de-Neste est une commune dynamique et chaleureuse, bénéficiant d'un cadre de vie exceptionnel et d'une situation géographique stratégique.

Avec environ 1 100 habitants, Saint-Laurent-de-Neste séduit par son authenticité, sa qualité de vie et son fort potentiel touristique. Le village accueille chaque année de nombreux visiteurs grâce à ses atouts naturels, patrimoniaux et culturels : la proximité du parc national des Pyrénées, des stations de ski, du gouffre d'Esparros, du musée Nestploria ou encore du site préhistorique de la Grotte de Gargas.

La commune est également un pôle de passage incontournable sur l'axe Toulouse – Tarbes – Espagne, avec un accès rapide à l'autoroute A64. Cette position en fait une étape idéale pour les voyageurs, randonneurs, cyclotouristes et familles en quête de découvertes et de gastronomie locale.

Aujourd'hui, Saint-Laurent-de-Neste souhaite trouver un restaurateur pour reprendre l'espace restauration du Centre culturel de la Maison du Savoir, et en faire un lieu de convivialité attendu par les habitants et les visiteurs.

Ce projet porté par la Commune est le gage :

- D'un **fort soutien de la municipalité** et d'un accompagnement pour votre installation ;
- D'une **clientèle locale fidèle**, désireuse de retrouver un lieu de partage et de gastronomie ;
- D'un **flux touristique croissant**, porté par la valorisation du patrimoine et du territoire ;
- D'un **cadre de vie naturel**, serein, propice à un bel équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

Objet de l'avis de publicité

Le présent avis de publicité conformément à l'article L.2122-1-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques, a pour objet de porter à la connaissance du public l'organisation d'une sélection préalable pour l'exercice d'une activité économique, et plus précisément pour la mise à disposition d'un local de XXX m2 **au sein de la Maison du Savoir** à un occupant, via une convention d'occupation temporaire (COT), de cette partie du centre culturel, domaine public de la commune.

La commune n'apportera aucune autre aide, ni financière, ni en nature.

1.2 La maison du savoir

Depuis sa création en 1996, la Maison du Savoir constitue un équipement municipal structurant de la vie culturelle de la commune de Saint-Laurent-de-Neste, et qui bénéficie d'un rayonnement élargi au territoire de la CC Neste Barousse et des communautés de communes voisines.

L'équipement rassemble une salle de spectacle, un cinéma de proximité membre du réseau du Parvis Scène Nationale, ainsi que la médiathèque rattachée au réseau départemental de lecture publique des Hautes-Pyrénées.

Intégré au réseau départemental des acteurs culturels 65, le centre culturel propose chaque année, de septembre à mai, une programmation éclectique avec une **vingtaine de spectacles pour une quarantaine de représentations**, allant du théâtre, à la musique, la danse, les arts du cirque, et les séances scolaires et jeune public.

Doté d'une salle de spectacle de **300 places assises**, la Maison du Savoir accueille plus de **6 000 spectateurs** répartis à parts égales entre arts vivants et arts visuels.

Inscrit dans le Projet Éducatif du Territoire (PEDT), la Maison du Savoir exerce ainsi une mission d'éducation artistique et culturelle, avec une saison de spectacles et ateliers pluridisciplinaires et accessibles à tous, complémentaire à son rôle important d'équipement rural de proximité.

Pour renforcer la qualité de cet équipement, les élus en lien avec les équipes ont engagé depuis 2023 une opération de rénovation globale du centre culturel. Cette remise à niveau s'est traduite notamment en regard des enjeux de transition écologique, de fréquentation des publics, et d'adaptation aux nouvelles technologies.

Afin de positionner l'équipement dans une double dynamique de "faire venir" et "aller vers" le public, une étude de programmation engagée en 2024 a permis de concevoir un programme de travaux visant à restructurer conjointement le hall pour permettre la création d'un espace restauration (2025) et réaménager le parvis (2026) en structurant différents espaces de rencontre.

Par cette activité de restauration, la commune aspire à une interface conviviale qui permette au centre culturel de rayonner et inviter les habitants et la population des villages alentours à partager les événements du centre culturel.

1.3 Programmation

La Maison du Savoir, c'est une programmation familiale, joyeuse et assumée par une équipe engagée. C'est un centre culturel implanté en milieu rural, un lieu unique qui propose des spectacles, des films, des expositions, des conférences, une médiathèque, mais aussi des animations socio-culturelles à destination de la population locale ou de passage.

Le lieu est porté par la commune de Saint-Laurent-de-Neste, qui emploie une équipe de professionnels pour en assurer la gestion, du choix des spectacles à leur mise en œuvre, en passant par la communication. Une équipe de bénévoles du Foyer rural de Saint-Laurent-de-Neste épaula la bibliothécaire pour tout ce qui concerne les activités de la médiathèque.

Depuis sa création, la Maison du Savoir s'attache à placer la pluralité et la diversité au cœur de toutes ses activités, œuvrant pour rendre visible la démarche d'artistes confirmés ou émergents, de notre territoire ou d'ailleurs, sans oublier d'accorder une place privilégiée aux pratiques amateurs. La programmation se voit donc chaque année naturellement complétée par de nombreux spectacles et animations proposés par des associations et structures amies, accueillies et accompagnées tout au long de l'année.

L'année 2024, a été marquée par de nouvelles collaborations au sein du collectif des acteurs culturels 65 afin de consolider et développer des partenariats avec des structures de diffusion voisines : les Maynats, la Maison du Parc et de la vallée, le Festival d'Anères, l'association Traverse, l'association les Patators et le foyer rural de Saint-Laurent-de-Neste.

Des nouveaux projets ont vocation à se pérenniser, tels que des résidences de territoire, à l'échelle du département, ou des projets d'accompagnement de compagnies locales et de programmateurs sur un parcours spectateur, sur l'écriture théâtrale ou encore sur le développement des enfants par la médiation culturelle.

Sur la saison, c'est des spectacles et films qui sont proposés en soirée ou sur le temps scolaire, mais également des soirées thématiques (jeux de société...) ou encore des résidences de création artistique (des moments sur lesquels des artistes s'installent quelques jours sur place pour créer, répéter, vont au contact de la population, puis se produisent sur scène).

La Maison du Savoir en quelques chiffres :

L'année 2024 : Arts vivants

Cette année 2024, c'est :

- 20 spectacles (contre 23 en 2023).
- dont 10 en partenariat, soit 50% de la programmation.
- dont 11 compagnies d'Occitanie, soit plus de 50 %.
- 39 représentations (contre 33 en 2023)
- dont 18 représentations à destination des publics scolaires, de la crèche au lycée.
- 3 résidences d'artistes (autour du théâtre et de l'audiovisuel)

De la pluridisciplinarité

- 6 spectacles musicaux
- 6 spectacles de théâtre
- 4 ciné-concerts
- 1 spectacle de danse
- 4 spectacles de marionnettes
- 1 spectacle d'humour
- 1 spectacle de cirque

Une fréquentation tout public en hausse

- 3000 entrées
- dont 1834 tout public et 1166 scolaires : une augmentation de la fréquentation tout public
- Une augmentation de 19% pour la fréquentation tout public par rapport à 2023
- Un inversement de la fréquentation cette année : 61% tout public et 39 % scolaire



L'année 2024 : Arts visuels

Cette année, le cinéma :

- **136 films** (24 de moins que l'année passée)
- **2940 entrées**
- 21 spectateurs en moyenne
- Une baisse de fréquentation de 32% par rapport à 2023
- Une hausse toujours présente par rapport à 2022 : 16 %

Les écoles font le choix du cinéma :

- **1469 entrées scolaires**
- **Soit plus d'enfants au cinéma qu'au spectacle cette année**
- **Soit 50 % de la fréquentation cinéma**
- 4 établissements inscrits dans le dispositif école & lycée au cinéma en 2023 : **6 cette année (2 lycées, 2 collèges, 2 écoles)**



Nous analysons cette baisse considérable de fréquentation au cinéma par deux facteurs importants. Le premier étant notre réduction du nombre de séances et la non régularité de notre programmation du fait de l'occupation de la salle. Enfin le second point, l'apparition du cinéma de Lannemezan avec ses trois salles et sa programmation conséquente et régulière.

Malgré cette baisse, les spectateurs et spectatrices sont toujours au rendez-vous. 3000 entrées au cinéma, c'est 50% de nos entrées dans notre grande salle.

L'année 2024 : Autour du livre

La médiathèque du centre culturel est un bel espace, convivial, unique et très fréquenté par les habitants du territoire, petits et grands. Elle dispose d'un local de 150 m2 au sein du centre culturel. Elle est ouverte vingt heures par semaine, du mardi au samedi, pour le grand public et cinq heures pour les groupes : foyer d'adolescents et adultes handicapés, maison de retraite, etc.

Les collections de la Médiathèque sont constituées de fonds propres et de documents appartenant à la Médiathèque Départementale de Prêt des Hautes-Pyrénées, ce qui lui permet de mettre à disposition des lecteurs : 8000 livres, 90 jeux, 900CD, 500 DVD et 15 abonnements à des revues.

La médiathèque en 2024 :

- Nombre total d'inscrits : **171** abonnements payants (166 foyers et 5 collectivités), ce qui représente **549 lecteurs actifs**.
- Une diminution des abonnements mais **une augmentation des lecteurs grâce à l'inscription de nouvelles collectivités** (foyers, écoles).
- Nombre de prêts dans l'année : **16 661** (80 % des prêts sont des prêts de livres)
- Soit une **diminution de 7%** comparé à 2023
- Nombre de **prêts de jeux** de société : **622** (autant que de CD)
- Nombre de visiteurs : **4 412** soit **85 pers/semaine**.
- A cette fréquentation de la Médiathèque, il faut ajouter 300 visiteurs pour les soirées jeux et 560 visites pour les cours d'espagnol. Au final on peut estimer à **5272 le nombre de Passages à la Médiathèque**.
- **19 animations à la médiathèque** : dont 3 événements nationaux Nuits de la lecture, Partir en livre et Mois du film documentaire, 10 soirées jeux de sociétés, 4 historiettes, 2 cinés-contés.



L'objectif particulier concernant l'espace restauration est de renforcer la convivialité du centre culturel, en proposant aux publics une expérience globale et de créer un espace propice aux rencontres et aux échanges entre les artistes et les publics.

Même si les 2 activités (centre culturel et restaurant) pourront être clairement et physiquement distinguées, la Commune aspire à ce que cette proximité soit une source de collaboration qui profite aux deux activités.

Période d'ouverture de l'espace restauration

La Commune souhaiterait que les candidats proposent des horaires et prestations qui pourraient être mises en place, en adéquation avec la programmation du centre culturel, les soirs de représentation du lundi au samedi, selon le calendrier fourni par la Commune.

Par exemple une heure avant le début du spectacle, spectacle en majorité programmé entre 20h30 et 22h00 et au moins une heure après la fin de la représentation.

Le mercredi, les représentations ayant lieu l'après-midi avec les scolaires, le restaurateur-occupant pourra proposer une offre de goûter familial.

Le planning de la saison 2025-2026 sera fourni à titre indicatif en annexe du présent AML.

Lors de soirées de spectacles ou d'événements ne faisant pas partie de la saison culturelle de la Maison du Savoir mais faisant l'objet d'une location par une structure extérieure, la Commune portera une attention particulière à la possibilité d'ouverture du bar-restaurant. La Commune s'engageant dans ce cadre à communiquer les dates au plus tôt 2 mois avant.

Lors de la location des espaces du centre culturel par des clients extérieurs pour des manifestations professionnelles ou familiales, une mise en relation sera envisageable mais non contractuelle. Les clients seront libres de faire appel à un prestataire autre que le restaurateur-occupant.

L'objectif de la mise à disposition de cet espace est de mettre en place et de développer, au sein du centre culturel, un lieu ouvert et animé toute l'année, utile aux spectateurs, aux habitants du village, aux entreprises locales, et aux touristes.

Aussi, les candidatures proposant une amplitude horaire adaptée tout au long de l'année seront valorisées lors de l'analyse. Il est toutefois laissé une latitude au candidat pour adapter les horaires d'ouverture en fonction de la période de l'année et/ou d'événements ou manifestations ponctuels de la Maison du Savoir.

Accueil des équipes artistiques et techniques

Dans le cadre de la programmation de la Maison du Savoir, la Commune serait intéressée d'avoir une proposition du restaurateur-occupant concernant la prise en charge des repas des équipes artistiques et techniques accueillies les soirs de représentation.

Le cas échéant, la Commune consultera le restaurateur-occupant sur un menu entrée/plat/dessert ou plat/dessert sans boisson, à un tarif accessible. La demande sera adressée avec le nombre de repas et les régimes alimentaires spécifiques a minima 15 jours avant la date. Les repas seront ensuite refacturés à la Commune.

Chaque compagnie sera libre de choisir ou non cette option, mais une mise en relation par les équipes du centre culturel sera permise.

Nature des prestations attendues

Une attention particulière sera apportée aux projets pouvant :

- Présenter une offre culinaire de qualité, diversifiée et renouvelée de manière régulière ;
- Offrir une carte alimentaire et de boissons (soft et alcool) restreinte ;
- Proposer chaque soir une option végétarienne et une option carne ou poisson ;
- Privilégier des matières premières issues de l'agriculture locale, avec des circuits courts identifiés territorialement, pour une cuisine saine et écoresponsable ;
- Fournir un service rapide et réaliser un encaissement efficace pour libérer les clients à minima 15 minutes avant les représentations ;
- Veiller à l'accessibilité du restaurant en matière de tarifs pratiqués ;
- Accepter les paiements en carte, espèces et tickets restaurant (y compris sous forme de carte ou dématérialisés) ;
- Réaliser l'entretien courant de l'espace restauration et de la terrasse après chaque service ;
- Respecter les normes sanitaires (notamment HACCP) et la gestion des déchets ;
- Prendre en considération la nature spécifique de l'activité du lieu et de sa clientèle ;
- Être force de proposition et créatif pour lier culture et terroir ;
- Contribuer à valoriser l'image de la Maison du Savoir et de la Commune en entretenant un bon relationnel avec l'ensemble de ses interlocuteurs (équipes du centre culturel, publics, fournisseurs, prestataires, associations locales, ...)

La Commune pourra appuyer le restaurateur-occupant pour la valorisation des produits en lien avec le territoire et l'économie locale ayant un impact environnemental faible, notamment en termes d'acheminement.

1.3 L'espace restauration

La Commune de Saint-Laurent-de-Neste lance un appel à candidatures pour l'exploitation de l'espace restauration du Centre Culturel de la Maison du Savoir, situé 4 bis avenue des Châtaigniers, et dont la livraison des locaux neufs est prévue en décembre 2026.

La commune souhaite renforcer la convivialité du centre culturel rénové, en proposant aux publics une expérience globale au travers d'un espace de restauration neuf.

La commune souhaiterait que le restaurant soit ouvert tous les soirs de représentation, du lundi au vendredi, ainsi que les samedis après-midis selon la programmation.

L'offre culinaire recherchée pour le territoire : une carte restreinte privilégiant des produits produits locaux ou issus de circuits courts et à des tarifs accessibles.

La présente consultation porte sur l'aménagement et l'exploitation d'un restaurant situé au sein du Centre Culturel de la Maison du Savoir, et ayant une entrée et des accès autonomes mais avec un partage d'équipements et une gestion commune de certains espaces.

L'espace mis à disposition représente une capacité d'environ 40 couverts dont 24 à l'étage et 16 en rdc, d'une superficie d'environ 192 m² détaillée comme suit :

- Salle restaurant en rdc : 55.00 m²,
- Salle restaurant en mezzanine : 75.00 m²
- Stockage mezzanine : 18.00 m²
- Cuisine : 33.00 m²
- Salle logistique et personnel : 11.00 m²

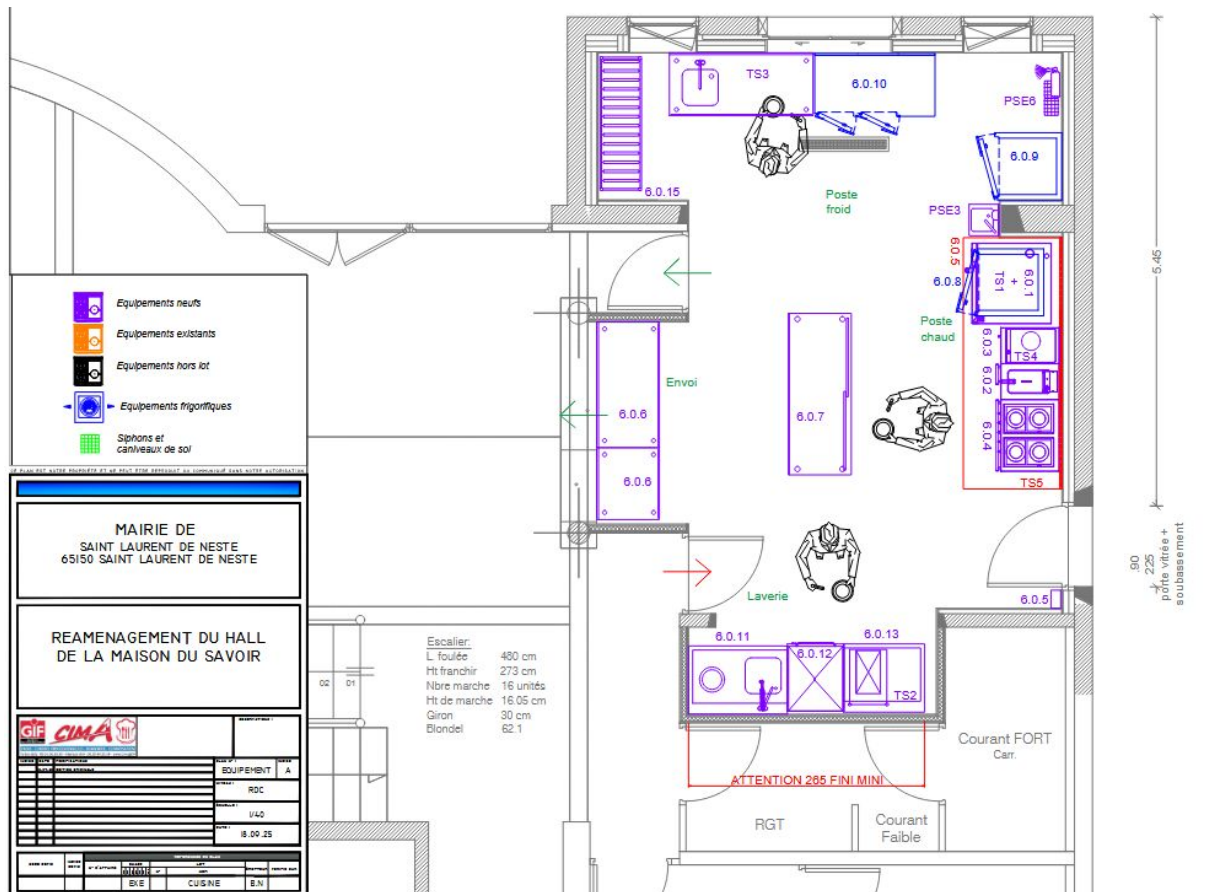
Et disposant en plus d'une terrasse de 193 m²

1.4 Le calendrier

Le calendrier prévisionnel des travaux prévoit une livraison de l'espace restaurant pour février 2026.

L'occupation du local concerné pourra donc être envisagée à compter de la période de mars 2026.

PLAN de la CUISINE et VUES des SALLES



MATÉRIEL FOURNIS :

DÉSIGNATION

Four mixte 6 niveaux avec support cellule (TS1)
 Friteuse électrique 12 LITRES
 Plancha lisse émaillée
 Fourneau 4 Feux Vitrocéramique
 Hotte: coffret de commande
 Hotte : éclairage
 Hotte: tourelle d'extraction
 Cartouche anti-calcaire
 Crédence inox
 Table inox adossée avec étagère basse
 Meuble central avec portes coulissantes
 Cellule de refroidissement rapide
 Armoire froide positive - 1 porte
 Table réfrigérée positive 2 portes

ÉTAT

Neuf
 Neuf
 Neuf
 Neuf
 Neuf
 Neuf
 Neuf
 Neuf
 Neuf
 Neuf
 Neuf
 Neuf

Table d'entrée machine
 Lave-vaisselle à capot avec condenseur récupérateur de chaleur
 Table de sortie machine
 Adoucisseur
 Table du chef
 Rayonnage
 Lave-mains commande fémorale
 Poste de lavage

Neuf
 Neuf
 Neuf
 Neuf
 Neuf
 Neuf
 Neuf
 Neuf



Vue de la salle en RDC



Vue de la salle en mezzanine



Vue de la salle en RDC – Mise en situation



Vue du bar en RDC – Mise en situation

2. Modalités administratives de l'occupation du domaine public

L'occupation de l'espace mis à disposition sera formalisée par une convention d'occupation temporaire (COT) pour une durée d'un an, renouvelable quatre fois un an, par décision expresse de la commune. En cas de non-reconduction, l'occupant en est informé au plus tard 3 mois avant la fin de la période en cours.

Une COT est une autorisation d'occupation du domaine public, précaire et révocable à tout moment par la commune de Saint-Laurent-de-Neste.

La convention d'occupation temporaire (COT) sera consentie à titre personnel. Elle ne pourra faire l'objet d'aucun contrat de sous-location consenti par l'occupant à un tiers.

Le contrat sera convenu dans le respect strict du projet du candidat retenu.

Cette convention d'occupation temporaire (COT) est soumise à la réglementation relative à l'occupation du domaine public. Elle est donc régie par les seules règles du droit administratif et échappe aux autres règles en matière de location : les législations relatives aux baux commerciaux et aux baux professionnels ne leur sont pas applicables.

Un projet de COT est annexé au présent Appel à manifestation d'intérêt.

3. Proposition des candidats

Il est demandé aux candidats :

- une lettre de candidature exposant notamment l'intérêt porté à cette opération et les éléments qui qualifient le candidat pour la réaliser ;
- les références professionnelles ;
- la présentation détaillée du projet d'occupation, tenant compte des contraintes visées dans les articles 3 et 4 du présent avis de publicité : le concept, la clientèle visée, les recettes attendues compte-tenu des potentialités et des contraintes du site, les modalités de fonctionnement et de gestion du site, les investissements, l'offre commerciale (types de produits et de services), un plan d'aménagement qui pourra être ajusté le cas échéant ;
- les pièces administratives suivantes le cas échéant : extrait Kbis ou pièces administratives suivantes en cas de projet de constitution de société (**Pièce obligatoire** : le récépissé de dépôt de dossier de création d'entreprise (RDDCE) comportant la mention « En attente d'immatriculation ») ou d'association (**Pièces obligatoires** : le PV de l'AG constitutive **et** le récépissé de déclaration de constitution d'une association délivré par la préfecture), attestations sociales et fiscales, attestation judiciaire, copie du jugement en cas de redressement judiciaire, attestations d'assurance et toutes autres pièces nécessaires à l'appréciation de la capacité du porteur de projet par la Commune ;
- un compte prévisionnel d'exploitation.

Les candidats peuvent se présenter seul ou en groupement solidaire ou conjoint, en cas de groupement conjoint, un mandataire sera désigné.

La COT devra être délivrée à une structure juridique existante ayant un représentant légal.

Aucun candidat ne pourra participer à plusieurs groupements faisant acte de candidature à la présente consultation. La composition du groupement ne pourra en aucun cas être modifiée entre la date de remise du dossier et la signature de la convention, sauf si cette modification vise à ajouter un ou plusieurs membres au groupement. Dans ce cas, l'accord de la Commune devra être obtenu par écrit, préalablement.

4. Déroulement de la procédure

Le dossier de consultation est téléchargeable par voie électronique sur le site internet de la :

- Maison du Savoir ;
- Communauté de Communes Neste Barousse ;
- CCI 65 Trans entreprendre.

4.1. Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception indiquées ci-après :

Lundi 15 mars 2026 à 12h (midi)

La transmission des dossiers de candidatures sera effectuée par voie électronique à l'adresse suivante : **chloe.mouth@neste-barousse.fr**

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD -ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Le courriel de transmission devra impérativement mentionner l'objet suivant : **« Appel à Manifestation d'Intérêt – Espace restaurant du centre culturel de la Maison du Savoir »**

Les dossiers seront rédigés en français et établis en euros.

4.2 Visites organisées

Un détail des équipements sont à votre disposition en annexe 1.

Une visite des lieux, bien que non obligatoire, est fortement conseillée pour mieux appréhender les besoins spécifiques au projet.

Afin de pouvoir vous accompagner au mieux, nous vous demandons de prendre contact par mail à l'adresse suivante : **chloe.mouth@neste-barousse.fr**

Préalablement à la remise de leur dossier, les candidats sont invités à une visite du site en prenant contact préalablement avec la mairie ou à l'adresse email indiquée ci-dessus.

Cette visite sera organisée collectivement et effectuée sous la conduite d'un représentant de la Commune.

A l'occasion de cette visite :

⌚ Les candidats pourront effectuer toutes observations directes et toutes prises de notes, cotes ou photos ;

⌚ Les candidats ne pourront formuler aucune question ou demande de précisions relatives au contenu technique ou administratif de l'appel à manifestation d'intérêt. Les éventuelles questions devront être adressées par écrit suivant les modalités définies à l'article « renseignements complémentaires ».

Pour effectuer cette visite, les candidats devront s'inscrire par courriel aux trois coordonnées précisées à l'article « renseignements complémentaires ».

4.3 Analyse des candidatures

La fourniture de la totalité des pièces administratives est un corollaire indispensable à l'analyse du dossier, leur absence pourra entraîner l'éviction du candidat.

4.4 Critères de jugement des candidatures

Critères
L'originalité du concept de l'occupation et l'articulation des activités prévues : • qualité de l'offre de restauration • diversité de l'offre de restauration • vie et animation du lieu
Ouverture du lieu • prévisionnel des périodes d'ouverture (selon les jours ou les mois / la programmation de la Maison du Savoir) • prévisionnel d'amplitudes horaires (selon les jours ou les mois / la programmation de la Maison du Savoir)
Pertinence du projet de vente de produits et d'activité de restauration en lien avec le territoire et l'économie locale ayant un impact environnemental faible, notamment en termes d'acheminement • diversité des références proposées à la vente • typologie des produits vendu ou servis, traçabilité, Signes Officiels de Qualité (IGP, AOP, labels...)...
Robustesse du modèle économique • présentation d'un prévisionnel financier et projet d'évolution envisagée de l'activité • expériences, diplômes ou capacités techniques, CV et professionnelles du candidat ou des candidats

5. Conclusion de la convention d'occupation temporaire (COT)

A l'issue de la consultation, le candidat retenu, devra signer une convention d'occupation temporaire (COT) du domaine public avec la Commune.

Les frais d'étude, d'établissement, de projets, et, plus généralement, toutes les dépenses engagées par les candidats au titre de la présente consultation demeureront à la charge exclusive des candidats, quelle que soit la suite qui aura été donnée à leur proposition.

6. Renseignements complémentaires

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires devront formuler leurs demandes, en langue française, par courriel, à l'adresse suivante :

chloe.mouth@neste-barousse.fr

Il ne sera répondu qu'aux seules questions qui seront parvenues, au plus tard, huit jours francs avant la date limite de remise des candidatures (date de réception de la demande faisant foi).

Aucune suite ne sera donnée aux demandes de renseignements des candidats formulées par téléphone.

7. Modifications et compléments

La Commune se réserve la possibilité, au plus tard dix jours francs avant la date limite fixée pour la réception des candidatures, d'apporter des modifications ou compléments au dossier de l'appel à manifestation d'intérêt et de formuler des recommandations spécifiques aux candidats, dans le strict respect de l'égalité de traitement des candidats et des règles de concurrence.

Les candidats seraient alors tenus de remettre leurs candidatures en intégrant l'ensemble des compléments d'information que la Commune leurs aura délivrés.

En cas de nécessité, le report de la date limite fixée pour la réception des dossiers de candidatures pourra être prononcé par la Commune au plus tard six jours avant la date précédemment fixée.

8. Abandon de l'appel à manifestation d'intérêt

La Commune informe les candidats qu'elle se réserve le droit de mettre fin à l'appel à manifestation d'intérêt, à tout moment de la procédure, pour tout motif.

Dans cette éventualité, aucune indemnisation ne pourra être allouée aux candidats.